

L'an dix de la republique française et le premier de germinal
en consequence de l'article 2 de la délibération du conseil municipal en datte
du 12 fructidor an 9^e le Maire de la commune de Combiers, apres avoir
consulté les membres dudit conseil, et pris l'avis de plusieurs citoyen
de ladite commune, a arreté, et fixé la division du territoire de
la commune de Combiers en quatre sections, pour procéder a
l'arpentement general de ladite commune, de la manière suivante

Section A ditte de l'église

Ladite section commencera a la maison des sieurs Etienne Laborie
Dans le hameau de chez Bernard, et de là suivra le chemin qui conduit
a l'église de Combiers, passant a la planche de chez cholet, et suivant la prairie
jusqu'à l'angle du jardin de Jean Bouliant, puis suivre la --ÿe-
des jardins dudit Combiers sur la Lizonne et de ladite planche retournant à gauche
remontant le long de la dite Lizonne qui separe le perigord avec
l'angoumois jusqu'à l'extrémité de la commune de Combiers, et la tournant
à gauche suivant les limites de ladite commune, d'avec celle des Grauge
jusqu'à l'angle de la foret de la Motte au lieu dit les Bois du Cordonnier
et la tournant a gauche laissant la foret de la Motte a droite dans
la section B, alant suivant les limites de la foret suivant les
angles et contour jusqu'au carrefour de cinq chemins qui sont
a l'angle du clos de Naudoux (1) et dudit carrefour, tournant à gauche
descendant le long dudit clos de naudoux à gauche et le long des bois
du Citoyen Pierre vallade, a droite jusqu'au **lavoir des mines du hameau
du temple**, et du lavoir, suivant un chemint ou Ruat laissant
le village du temple a droite dans la section B montant à un
carrefour de chemin, laissant aussy la foret ditte du cledoux a droite
jusqu'au carrefour appelé La Mougne du Maine Blanc ; et dudit
lieu de la Mougne du Maine Blanc tournant à gauche suivant le
chemin le plus droit qui conduit audit lieu de ches Bernard a la maison
desdits sieurs Etienne Laborie 1^{re} confrontation, ayant toujours laissé
ladite section A sur main gauche.

Dans ladite section se trouvent scituée les villages et hameaux suivant
1° Partie de chês Bernard, 2° ches chollet, 3° Les Bernouïilles, 6° chês joubert, 7° Le
Maine roux ; 8, Les Roudiers, 9° ches piehoutaux, ~~10 Le temple~~ ;
10 Le cluseau, 11° ches parucoux, 12° Las fonts, 13° Le Peux (2), 14° La Peÿre,
15° et les chalards hauts et bas ; Ladite section commencée à arpenter

(1) Les 5 chemins, Clos de Naudoux : intersection du chemin de La Grange de la Forêt avec la route
Combiers-Charras.

(2) À cette époque le château de Lasfont n'existait pas. Le lieu s'appelait Le Peux

par le citoyen Jean Salleÿx arpenteur public le 8, Germinal an 10°. (29 mars 1802) et terminé le 21 prairial suivant (10 juin 1802) ; s'est trouvé contenir la quantité de 2155 journaux et 117 carreaux de surface mesure ancienne d'angoumois le compas ayant 6 pieds 4 pouces 9 lignes d'ouverture ce qui donne à la nouvelle mesure

Section B ditte de la forêt de la Motte,

La section B, commencera audit carrefour des cinq chemins qui est à l'angle de la pièce de bois ditte le clos de Naudoux et de la descendant le long dudit clos le laissant à gauche jusqu'au hameau du temple et de là jusqu'à la forêt du Cledoux, et arrivé à ladite forêt tournant à droite laissant ladite forêt à gauche jusqu'à la rencontre du chemin du Cledoux à Charras dit le chemin Rouge où se termine la commune de Combiers, près le lieu dit Fontpousac (*Fonpauzat*), de là retournant à droite et suivant les bornes qui divisent les communes de Combiers et de Charras, passant proche de Charras le laissant à gauche et allant toujours de borne en borne jusqu'à la forêt de la Motte, et comprenant ladite forêt de la Motte suivant ses bornes sur quatre extrémités de la commune de Charras où se rencontre la commune de Baussac, et suivant les limites de ladite forêt et ladite et ladite commune de Baussac jusqu'au lieu dit Les Bois du Cordonnier, et dudit lieu tournant à droite suivant toujours ladite forêt jusqu'au dit carrefour du coin du clos de Naudoux, 1^{re} confrontation, ayant toujours laissé ladite section B sur main Droite.

Dans cette section se trouvent compris les hameaux qui suivent 1° Le temple, 2° chez Nebout, 3° chez Métayer, 4° La grange de la forêt de la Motte ; ladite section commencée à arpenter le 22 prairial an 10° (11 juin 1802) et terminée le 18 thermidor suivant (6 août 1802), s'est trouvée contenir la quantité de 1699 journaux et 162 carreaux c'est à la nouvelle mesure 587 hectares 62 ares 23 mètres.

Section C. Ditte de Rozét

La section C commencera dans le hameau de chez Bernard par les bâtiments desdits héritiers Laborie et de là prenant le chemin qui conduit au lieu de la Mougne du Maine Blanc (3), et là tournant à droite prenant et suivant les limites de la forêt du Cledoux dans tous ses contours et là suivant à gauche jusqu'au chemin de Charras au Cledoux au lieu de chemin Rouge et là tournant à gauche suivant ledit chemin allant au Cledoux le long du fossé de la prise de Fontpousac (*Fonpauzat*) qui est dans la commune de Rougnac jusqu'au carrefour du chesne de Clin (Le Chêne d'Écly) et dudit lieu suivant toujours les limites de ladite forêt du Cledoux qui sont aussi celles de ladite commune de Combiers, passant au lieu dit les clos neufs, jusqu'au bout de ladite forêt du appelée de chez Pourrat, où se rencontre le fossé de la prise de chez Pourrat, et là tournant à droite suivant la prise de chez Pourrat jusqu'à la rencontre du chemin de Grosbot et du Cledoux à la Rochebeaucourt

(3) La Mougne du Maine Blanc, (*entre Chez Métayer et Rozet*).

et la prenant ledit chemin à gauche et le suivant jusqu'au lieu dit le carrefour de la Croix de Sieur Barthelemy et dudit carrefour tournant cour a gauche prenant et suivant un fossé ou vieux chemin qui forme la limite de la prise de ches Pourat et le suivant jusqu'au hameau de Rozet laissant les maisons et bâtiments des citoyens valade joubert henry Debauché et autre, sur la droite et hors de ladite section C et dudit lieu prenant a droite le chemin de Rozet a la chapellie et le suivant jusqu'à l'angle du pré fleuri---, et la tournant cour a gauche suivant ledit pré et chemin de la Rochebeaucourt a Rozet jusqu'à l'angle du Bois de langrisolle et dudit angle tournant cour a droite suivant le bois de langrisolle qui demeure à gauche dans la presente section jusqu'au fossé qui sépare ledit bois d'avec celui des Costes, et la tournant a gauche montant le long dudit fossé entre les deux bois jusqu'au chemin des Monnerie a la chapellie et la tournant a droite suivant ledit chemin laissant le bois des Costes a droite dans la section D jusqu'au chemin qui va dudit bois des Costes ches Bernard, et prenant ledit chemin a gauche alant ches Bernard jusau'aux dit Bastiment des citoyens étienne Laborie premiere confrontation ; ayant toujours laissé ladite section C sur main gauche.

Dans ladite section commencée a arpenter le 19 thermidor et finie le 16 de Brumaire an 11° s'est trouvée contenir l'arpentité de 1475 journaux cent carreaux qui forment a la nouvelle mesure 510 hectares sept ares, ou perches, et dix sept metres quarrée de surface ;

Section **D** . Ditte du Château

La section D commencera, où finit celle C dans ledit hameaux de ches Bernard, en suivant les mêmes confrontations en allant a Rozet et au carrefour de la croix de S^t Barthelemy laissant ladite section C a droite, et dudit carrefour S^t Barthelemy tournant a gauche suivant le chemin de Grosbot et du cledoux a la rochebeaucourt qui separe les communes de Combiers et de Rougnac, passant aux lacs de carcanet et lac noir jusqu'à l'angle du parc de le Rochebeaucourt lequel parc est en entier dans la commune d'Edon, laissant ledit parc a droite et suivant la muraille route d'angouleme a la Rochebeaucourt ou se rencontre l'embranchement du chemin de lavalette laissant les maisons des citoyens pierre auger et ----- Deluchat en la commune d'edon a droite, et la grange du château de la Rochebeaucourt en la commune de Combiers à gauche, et de la dite grange et carrefour de chemin tournant cour à gauche, prenant ladite grande route et la suivant jusqu'au pont de la ville de la Rochebeaucourt construit sur la rivière de lizonne et dudit pont tournant a gauche remontans le long de la riviere de lizonne suivant les sinuosités laquelle separe les departements de la charente et de la dordogne, passant au Moulin du Noble jusqu'au lieu dit Laplanche de combiers proche le--ie dudit lieu, et de la planche tournant à gauche le long des prés, laissant les jardins et maisons du bourg de Combiers a droite dans la section A et prenant le chemin du bourg de Combiers a droite dans la section A et prenant le chemin qui conduit du bourg de Combiers au hameau

de ches Bernard premiere confrontation de la présente section ; ayant toujours laissé ladite D sur la gauche ; Dans laquelle se trouvent compris, une partie des hameaux de ches Bernard, et rozet, et en entier ceux des Monneries, la chapellie, le Maine au loup, la Mouline, ches Gravechoux, l'epaux, ches Maurice, la Doradie, et le château de la Rochebeaucourt avec ses cours, Moulins, Grange, ecurie ; ---
Ladite section commencée a arpenter le 18 brumaire (*9 novembre 1802*) et terminée le 11 prairial an 11^e (*29 mai 1803*) - Laquelle contiens - 1776 journaux 186 carreaux c'est a la nouvelle mesure 614 hectares 75 ares ou perche et 75 mètres.
Duquel arpentement général suivant le proces verbal dudit citoyen jean Salleÿx arpenteur, commence le 8 germinal an 10^e (*29 mars 1802*) et terminé le 11 prairial de l'an onze (*31 mai 1803*) il resulte que ladite commune de Combiers contiens en totalité et en tote qualité la quantité de sept mille cent zept journaux et cent soixante cinq carreaux mesure d'angoumois c'est a la nouvelle mesure deux mille quatre cents cinquante six hectares dix huit are et quatorze centiares de surface

Boulland

Maire

Résultat de mes calculs avec les mesures d'Angoumois

réf : Les anciennes mesures locales du centre-ouest, d'après les tables de conversion

Par Pierre Charbonnier, Abel Poitrineau.

<https://books.google.fr/books?id=VJJXfuEQmc4C&lpg=PP1&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>

1 journal =	3456,9 m ²
1 carreau =	17,28 m ²
1 journal =	200,00 carreaux

1 ha = 100 a = 10 000 m ²
1 are = 100 ca = 100 m ²
1 ca = 1 m ²

Section	journaux	carreaux	m ²
A	2155	117	7 451 641,7865
B	1699	162	5 876 073,1890
C	1475	100	5 100 655,9500
D	1776	186	6 142 669,3170
total	7105	565	
soit	7107	165	24 571 040,2425

mesures
d'Angoumois
en m²

hectares	ares	centiares
745,00	16,00	42,00
587,00	60,00	73,00
510,00	6,00	56,00
614,00	26,00	69,00
2 456,00	108,00	240,00
soit : 2 457,00	10,00	40,00

soit :

À Combiens dans la délibération du 30 août 1801 on trouve :

Le compas sera fixé à 6 pieds + 1 pouce + 10 lignes + 22/25 de ligne = 200 cm

sachant que :

1 pied = 12 pouces

1 pouce = 12 lignes

6 pieds	864 lignes
1 pouce	12 lignes
10 lignes	10 lignes
22/25 de ligne	0,88 lignes
	886,88 lignes

886,88 lignes	=	200,00000000 cm
donc : 1 lignes	=	0,22550965 cm
1 pouce	=	2,70611582 cm
1 pied	=	32,47338986 cm

mesures d'Angoumois Charbonnier Poitrineau	
1 ligne =	0,2256
1 pouce =	2,707
1 pied =	32,484

Dans la délibération du 22 mars 1802 on trouve :

le compas fait 6 pieds + 4 pouces + 9 lignes !!!

soit : 207,694389 cm

Avec les mesures

d'Angoumois : 207,7624 cm

réf : Les anciennes mesures locales du centre-ouest, d'après les tables de conversion

Par Pierre Charbonnier, Abel Poitrineau pages 12 à 34.

<https://books.google.fr/books?id=VJJXfuEQmc4C&lpg=PP1&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>

1^{er} Germinal an 10^o
Division de la Commune de Combié en 4^{es} Sections

Le Dix de la République française et le Premier de Germinal en Conséquence de l'art. 2 de l'acte de l'Assemblée du Conseil Municipal en date Du 12 fructidor an 9. Le Maire de la Commune de Combié, après avoir Consulté les Membres dudit Conseil, et pris l'avis de plusieurs Citoyens de ladite Commune, a arrêté, et fixé l'adivision D'uterritoire de la Commune de Combié en quatre Sections, pour Procéder a l'apertement General de ladite Commune, De la Manière Suivante

Section A dite de l'église

Ladite Section Commencera a la Maison Des M^{rs} Etienne d'arborie Dans le hameau de ches Bernard, et de la suivra le chemin qui conduit a l'église de Combié, y passant a l'arance de ces chotet, et suivant l'arance jusqu'a l'angle du jardin de Jean Bouliant, puis suivant la haie Des jardins dudit Combié le long des jre^s et dans un lieu dit l'arance de Combié sur l'arance et de la. Par une Retourne a l'arance surmontant le long de ladite arance qui sépare de l'arance avec l'arance jusqu'a l'extrémité de la Commune de Combié et la tournant a l'arance suivante les limites de ladite Commune avec celle des Granges jusqu'a l'angle de la forêt de la Motte ancien dit Les Bois du Cordonnier et la tournant a l'arance l'arance de la forêt de la Motte adroite dans la Section B, ainsi suivant les limites de ladite forêt suivante les angles et contours jusqu'aux Carrefours de Cinq Chemins qui sont a l'angle du clos de Nandouy et dudit Carrefours, tournant a l'arance Descendant le long dudit clos de Nandouy a l'arance et le long des Bois du C^{eu} Pierre Vallade, adroite jusqu'au dessein des Mines du hameau D'uterryle, et dudit dessein, suivant un chemin ou Ruat l'arance le village D'uterryle adroite dans ladite Section B montent a un Carrefour de chemin, l'arance auj^u de la forêt dite du clos adroite jusqu'au Carrefour appelle la Motte du Maine Blanc; et dudit lieu de la Motte du Maine Blanc tournant a l'arance suivant le chemin de l'arance Droite qui conduit au d^{eu} de ches Bernard a la Maison Des M^{rs} Etienne d'arborie 1^{re} Confrontation, ainsi toujours a l'arance ladite Section A sur main gauche.

Dans ladite Section se trouvent Situés les villages et hameaux suivants 1^o partie de ches Bernard, 2^o ches chotets, 3^o le Bourg de Combié, 4^o le hameau du Montin neufs, 5^o les Bernouillien, 6^o ches goubert, 7^o le Maine zeroy; 8, les Noudier, 9^o ches nichouloux et de temple, 10. le chuseau, 11^o ches jarucoux, 12^o la forêt, 13^o de leux, 14^o l'arance, 15^o les chalaros hauts et Bas; ladite Section Commencée a l'arance

Par le C.^{me} Jean Sallejx arpenteur Public le 8 Germinal an 10.^{es}
 Et terminée le 21 Prairial suivant, s'est trouvée contenir d'a-
 quentité De 2155 journaux et 117 Carreaux de surface —
 Mesure ancienne Dans un mois de Comparaison ayant 6 pieds 4 pouces 9 lignes de mesure
 ce qui donne la nouvelle Mesure

Section B. Dite de la forêt de la Motte

La section B. Commencera au Carrefour Des Cinq chemins qui
 est au angle de la rue des Bois dite le clos de Nandouze et de la descendant
 selon le sud. clos de la Chapelle au angle jusqu'au banseau de l'église et de la jusqu'à
 la forêt du clos, et arrivera au ad. forêt tournant à droite laissant la
 forêt à gauche dans la Section C et suivant des bornes en limite de
 lad. forêt à gauche jusqu'à la remonte du chemin du clos au carrefour
 dit le chemin rouge ou terminant la commune de Combieu, pres de
 Dieu dit fontyousac, et de la tournant à droite et suivant les
 bornes qui divisent les communes de Combieu et de esarras, passant
 pres de esarras de la Chapelle et allant toujours des bornes en bornes
 jusqu'à la forêt de la Motte, et comprenant lad. forêt de la Motte suivant
 les bornes jusqu'à l'extrémité de la commune de esarras, ou se rencontre
 la commune de Beaussac, et suivant des limites de lad. forêt et de lad.
 commune de Beaussac jusqu'au Dieu dit les Bois du clos de Nandouze, et sud,
 Dieu tournant à droite suivant toujours lad. forêt jusqu'au
 Carrefour du coin du clos de Nandouze, 1^{re} confrontation, ayant
 toujours laissé lad. Section B sur main Droite.

Dans cette section se trouvent compris les banseaux qui suivent
 1^o. l'église, 2^o. chez Nebouts, 3^o. chez Montajen, 4^o. de la Chapelle de la forêt
 de la Motte; lad. Section commencée le 22 Prairial
 an 10^{es} et terminée le 18 Thermidor suivant, s'est trouvée
 contenir l'aquente de 1699 journaux et 162 Carreaux —
 ces à la nouvelle mesure — 547 hectares 62 ares 23 toises.

Section C. Dite des Forêts

La section C Commencera dans le banseau de ces Bernard, par
 les Bastiments des perruiers d'Arbore et de la suivant de chemin qui conduit
 au sud. Dieu de la Longue du Maine Blanc, et tournant à droite passant
 et suivant des limites de la forêt du clos dans tous les contours
 et la suivant à gauche jusqu'au chemin de esarras au clos au lieu. Le
 chemin rouge et tournant à gauche suivant les chemins allant
 au clos selon le sud. de la Chapelle de fontyousac qui est dans la commune
 de la Longue jusqu'au Carrefour du chemin de clos et sud. Dieu suivant
 toujours des limites de la forêt du clos qui sont aussi celles de
 lad. commune de Combieu, passant au Dieu dit les clos Neufs, jusqu'au
 bout de lad. forêt appelée de ces pourchet, ou se rencontre de l'église de la
 forêt de ces pourchet, et tournant à droite suivant lad. prise de esarras
 jusqu'à la rencontre du chemin de Grosot et du clos au lieu.

De chez Bernard Première Confrontation de la présente Section; ayant
 toujours laissé lad. Section D. Sur la Grande; Dans laquelle se trouvent
 compris, une partie des hameaux de chez Bernard, es de Rozet, et en l'état
 ceux des Monneries, La chapelle, Le Maine au vuy, La Montine, —
 chez Gravechamps, Leppaux, chez Maurice, La Oradie, La de chateau
 De la Roche beaucoup avec les Couv, Moulins, Granges (curie). —
 lad. Section commencée à argenter le 18 Brumaire et terminée
 le 11 Prairial an 11^e. — laquelle contient — 1776 journaux 186 Carrreaux
 cest à la Nouvelle Mesure 61 h. hectare 75 arres ou plus ou 75 Métre —
 Duquel argentement Général, suivant le procès verbal du D^e. Jean
 Salley argenteur, commencé le 8 Germinal an 70 et terminé le
 11 Prairial delan ouze — il Resulte que lad. Commune de Coubie
 contient en totalité ete en toute qualité d'argentite De Sept mille Cent
 Sept journaux et cent Soixante cinq Carrreaux mesure d'Angoumoine —
 cest à la Nouvelle Mesure De six Mille quatre Cent cinquante Six hectare
 Six huit arres et quatorze Centiare de surface /

Boulland
 Maire